



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 25/03/2024

DLB 2024/682

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 25 mars à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle Panoramique du Palais des Congrès - Rond-Point Carré d'As - 34300 CAP D'AGDE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 13/03/2024

Affichage de la convocation : 13/03/2024

Etaient Présents :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Laurent COMBES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Rémy GLOMOT, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Bernard ICHE, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Pierre MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Alain MALRIC, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant :

Nathalie BASTOUL représentée par Christine ANTOINE, Francis BOUTES représenté par Francine GERARD, Jordan DARTIER représenté par Robert CRABA, Gil GEORGERENS représenté par Ghislain TOURREAU, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Françoise MEMBRILLA représentée par Sylvie MACEL.

Absents Excusés :

Philippe BARON, Claude BASTIER, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Michel FARENC, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Bertrand GELY, Robert GELY, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Claude MARCO, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christian PEREZ, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Michel SALLES, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre MARHUENDA

Objet : Lancement de consultation en Appel d'offres ouvert - Acquisition de bennes de déchèteries

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que pour maintenir le parc de bennes des déchèteries en état de fonctionnement optimal, il est envisagé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Il ajoute que cet accord-cadre à bons de commandes multi-attributaires, d'une durée initiale de 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans maximum, comprendra 2 lots :

- LOT n° 1 : Bennes ouvertes à préhension poly benne

- Bennes renforcées ouvertes 30m3 (DIB) pour une quantité annuelle maximale de 5,
- Bennes renforcées ouvertes 10 m3 (Gravats) pour une quantité annuelle maximale de 2,
- Bennes étanches ouvertes de 30m3 pour le transport des biodéchets pour une quantité annuelle maximale de 2,
- Bennes 30 m3 avec réservation grue pour collecte du verre pour une quantité annuelle maximale de 2.

Pour un montant estimatif annuel de **120 000 € HT**

- LOT n° 2 : Bennes amovibles fermées

- Benne à capot 30 m3 pour cartons ou autres déchets pour une quantité annuelle maximale de 1.

Pour un montant estimatif annuel de 15 000 € HT.

Il indique que le montant total annuel estimatif de l'accord-cadre est de 135 000 € H.T soit 540 000 € H.T pour la durée totale du marché.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver le lancement de l'appel d'offres ouvert « Acquisition de bennes de déchèteries » et à l'autoriser, dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert « Acquisition de bennes de déchèteries »,

AUTORISE Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 26/03/2024 et de sa publication le 26/03/2024

A Nézignan l'Évêque, le 26/03/2024